

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Objet :

Enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Balme-Les-Grottes

Par arrêté pris en date du 10 mai 2021, M. le Maire de la commune de La Balme-les-Grottes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Balme-les-Grottes.

Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Balme-les-Grottes.

La modification du Plan Local d'Urbanisme porte sur :

- le règlement graphique : actualisation du règlement graphique, redécoupages des limites au sein des zones U et création de secteurs spécifiques au sein de la zone UB, protection de boisements et d'éléments du patrimoine, délimitation d'un périmètre d'attente de projet au titre de l'article L151-41-5° du code de l'urbanisme, report des cartes d'aléas naturels.
- Le règlement écrit : actualisation du règlement écrit, évolution des règles d'implantation, d'accès, d'aspect extérieur des constructions et de stationnement en zones urbaines et à urbaniser, protection d'éléments du patrimoine, institution d'un périmètre d'attente de projet au titre de l'article L151-41-5° du code de l'urbanisme, traduction réglementaire des cartes d'aléas naturels, interdiction des habitations en zone UI et AUi.
- Evolution des annexes en lien avec les changements apportés au règlement.

Décision adoptée au terme de l'enquête publique

Le conseil municipal pourra approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement pour tenir compte, le cas échéant, des observations émises lors de l'enquête et de l'avis du commissaire enquêteur.

Nom et qualité du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur désigné est M Etienne BOISSY, technicien de l'équipement, en situation de retraite.

Date, durée et modalités de l'enquête publique

Cette enquête sera ouverte le 31 mai 2021 et se déroulera pendant un mois du 31 mai 2021 15h00 au 2 juillet 2021 18h00. Elle se déroulera en mairie de La Balme-Les-Grottes, route de Lagnieu – 38390 LA BALME LES GROTTES.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- Le lundi 31 mai 2021 de 15h00 à 17h00
- Le vendredi 18 juin 2021 de 16h00 à 18h00
- Le vendredi 2 juillet 2021 de 15h00 à 18h00

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange

Adresse du site internet sur lequel le dossier d'enquête peut être consulté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site suivant :

<http://www.labalmelesgrottes.com>

Lieu et horaires de consultation du dossier et du registre de l'enquête

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de La Balme-Les-Grottes pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir le lundi de 14h30 à 17h45, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, ainsi que le vendredi de 14h45 à 19h.

Point et horaires d'accès où le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste d'informatique

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier ; celui-ci sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <http://www.labalmelesgrottes.com>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé en mairie de La Balme-Les-Grottes aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir le lundi de 14h30 à 17h45, les mardi et jeudi de 9h 00 à 12h00, ainsi que le vendredi de 14h45 à 19h.

Adresse à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de La Balme-Les-Grottes. Ce registre, établi sur feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.
- Adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de La Balme-Les-Grottes (route de Lagnieu – 38390 LA BALME LES GROTTES), en mentionnant « Enquête publique modification n°1 du PLU - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- Adressées par voie électronique, à l'adresse suivante : modificationduplu@labalmelesgrottes.com
- Reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences.

Identité de la personne responsable du plan

La personne responsable de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Balme-les-Grottes est la commune de La Balme-Les-Grottes, représentée par son maire, Monsieur Jean-Pierre Berthelot, et dont le siège administratif est situé à la mairie, route de Lagnieu – 38390 LA BALME LES GROTTES.

Durée et lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur transmettra au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département et au président du tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de La Balme-Les-Grottes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie pendant un an.

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT

Le 10/05/2021

